

Docteur Guy Kodzo ALOVOR

2, rue Saint Fursy

80200 Péronne – France

Tel : +33686953356

À Monsieur le Président de la Ligue  
Togolaise des Droits de l'Homme  
LOME-TOGO

Fait à Péronne, le

**Objet : Accusation portée contre le Dr Guy Alovor**

Mode de transmission : Lettre recommandée avec A/R

Monsieur le Président,

Le bihebdomadaire L'Alternative N°731 du vendredi 31 août dernier m'a nommément mis en cause en tant que « cerveau » d'une « nébuleuse » de malfaisants opérant dans le système de santé togolais et particulièrement au CHU-SO. Ce réseau aurait causé la mort de patients venus se faire opérer au CHU-SO.

Ce journal opérant sur la base d'une pseudo investigation pêchant par un manque de preuves et de connaissances médicales évidentes, a refusé de publier mon droit de réponse en violation flagrante du code de la presse et de la communication de 1998, régissant l'exercice de la profession de journalisme au Togo.

Le contenu de l'article présente un caractère diffamatoire fondé sur la délation, une absence de preuves matérielles et vérifiables, des allégations inexactes, le non-respect de la présomption d'innocence et a été diffusé dans les médias et les réseaux sociaux togolais et internationaux avec l'intention de nuire à ma personne et ma

réputation et surtout de trouver un bouc-émissaire à des dysfonctionnements graves au sein du Centre Hospitalier Universitaire Sylvanus Olympio de Lomé au Togo.

Monsieur le président, je vous informe que les deux prédicats dont découle l'argumentaire diffusé largement par un certain Ferdinand Mensah Ayité sont faux :

1. Les prothèses que j'ai posées ne sont pas périmées
2. Aucun des patients que j'ai personnellement opérés n'est mort des suites de l'opération chirurgicale.

Tous mes patients sont bien vivants et guéris sans aucune complication opératoire et peuvent témoigner au cours d'une procédure juridique en cours de démarrage en France où l'indépendance des tribunaux à compétence internationale et l'État de droit fonctionnent.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la Ligue Togolaise de Droits de l'Homme, mes salutations distinguées.

PS : Je vous joins en annexe :

1. Les échanges avec le directeur de L'Alternative suite au refus de publication de mon droit de réponse.
2. Mon droit de réponse officiel.

Copies :

1. Ministre de la Santé du Togo
2. HAAC : Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication du Togo.